

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 14 mai 2025**

Par convocation en date du 9/05/2025, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 14 mai 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 18

VOTANTS 20

POUR : 20 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Etaient présents : Olivier SALVETTI, Emmanuelle OLTRA, Virginie DUPOUX, David LIOT, François DI FORTI, Cécile GILET, Pilar GINET, Philippe REVOL, Arnaud RUCHE, Claude MANGILLI, Valérie PETEX, Brigitte BELLOT-GURLET, Francis MARTINEZ, Michel ROUX, Elise LANDREAU, Mireille CEZIAN, Julien DI FRENZA, Brice MAUCLERE

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Délibération n° 24 /2025**

Absents ayant donné procuration : Francesca NOLOT (donne procuration à François DI FORTI), Philippe ORSET-BLANC (donne procuration à Olivier SALVETTI)

Absents : Djamel BOULACEL, Faustine LARUELLE, Mireille CEZIAN, LAURE ANDREOLETY

Virginie DUPOUX a été désigné secrétaire de séance

**Réfection ROUTE DES JAURES – demande de subvention au département -  
Dotations Territoriales**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT),

**Vu** le code de la Commande Publique et notamment en son Art L.2422-12,

Monsieur expose au Conseil Municipal :

La commune de Froges porte un projet de réfection suite à un affaissement du talus qui pourrait évoluer vers un glissement de terrain.

L'estimatif des dépenses est le suivant :

Postes de dépense	Montant HT
Mur de soutènement - Réfection de la chaussée	100 000€
<b>TOTAL</b>	<b>100 000€</b>

Le département peut aider financièrement à hauteur de 15 % du montant des travaux, soit 15 000€.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Financement	Montant de la subvention HT
Département (DT)	15 000 €
Autofinancement	85 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000€</b>

Ainsi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département à hauteur de 15 % du montant des travaux (15 000€).
- **D'approuver** le plan de financement des travaux de réfection de la route des Jaures,
- **De prendre en autofinancement** la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département à hauteur de 15 % du montant des travaux (15 000 €).
- **D'approuver** le plan de financement des travaux de réfection de la route des Jaures
- **De prendre** en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 19.05.2025 et affichée le 21.05.2025  
Le Maire  
Olivier SALVETTI



Fait à Froges,  
le 14/05/2025  
Extrait certifié conforme  
Le Maire  
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance  
Conseillère Municipale  
Virginie DUPOUX

